

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
DU CONSEIL PLENIER DE L'UFR D'ANTHROPOLOGIE,
DE SOCIOLOGIE ET DE SCIENCE POLITIQUE
du jeudi 13 Février 2020**

Présent.es : Pauline TEIXEIRA, Alexis LAURENT, Anne DE CRESCENZO, Bertrand RAVON, Michèle CROS (présente pour les points 1, 2 et 3), Axel GUIOUX, Julien BONDAZ, Montserrat EMPERADOR BADIMON, Sandrine LEVEQUE, Jean-Baptiste LACHENAL, Marion GRAND, Laurent SANIEL, Diane RODET (présente à partir du point 4)

Excusé.es : Beverly RUBIN (donne procuration à Laurent SANIEL), Jean-Hugues DECHAUX (donne procuration à Bertrand RAVON), Dejan DIMITRIJEVIC, Anne CHARMASSON CREUSS, Ivan BRUNEAU (donne procuration à Montserrat EMPERADOR BADIMON), Dorota DAKOWSKA (donne procuration à Sandrine LEVEQUE), Diane RODET (absente pour les points 1, 2 et 3), Béatrice MAURINES, Viviane LAGARDE

Invité.es : Anne Joëlle BOTTEMER

Présidente : David GARIBAY

Secrétaire de séance : Adeline PERARDELLE

1. Validation de la convention entre le Master 2 Anthropologie parcours Nouveaux modes de médiation et l'Institut d'art contemporain

14 POUR
2 ABSTENTIONS

2. Validation des responsabilités en Master d'Anthropologie

- Mention de master d'anthropologie : Michèle CROS
- Première année de master : Michèle CROS
- Parcours 1 - Ethnologie des mondes contemporains (EMC) : Michèle CROS
- Parcours 2 - Mobilités : hommes temps et espaces (MOTHE) : Bianca BOTEVA
- Parcours 3 - Nouveaux modes de médiation (NMM) : Denis CERCLET et Axel GUIOUX, co-responsabilité
- Parcours 4 - CREOLE : Marie-Pierre GIBERT et Olivier GIVRE, co-responsabilité

10 POUR
4 ABSTENTIONS
2 NPPV (les enseignant.es concerné.es n'ont pas pris part au vote)

3. Validation du nouveau calendrier d'examen de la L3 Sciences de l'Homme- Anthropologie-Ethnologie

- Examens à partir du 9 mars 2020
- Saisie des notes le 16 mars 2020
- Jury le 18 mars 2020

13 POUR
3 ABSTENTIONS

4. Motion contre le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche

"Dans le contexte de la préparation d'une Loi de programmation pluriannuelle pour la recherche, les membres du Conseil de l'UFR ASSP tiennent à réaffirmer avec force que les missions d'enseignement et de recherche, dans le cadre d'un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, reposent sur un travail collectif, sur des équipes enseignantes et administratives en nombre suffisant et pérennes. Ils s'opposent de ce fait aux évolutions annoncées dans les projets préparatoires à la loi qui vont dans le sens d'une individualisation des carrières, de la création de statuts dérogatoires et de l'affaiblissement des dispositifs collectifs, nationaux et locaux, qui organisent les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ils rappellent l'importance à la fois de l'existence de normes nationales régissant le temps de travail, et de lieux de discussion composés par des pairs, en majorité élu.es. Par leur expérience de travail, à la fois en matière d'enseignement et de recherche, les membres du Conseil de l'UFR ASSP savent que la mise en avant de logiques de concurrence entre personnels et établissements, de normes d'excellence définies de manière arbitraire conduira à une dégradation des conditions de travail et un délitement de la qualité du service rendu aux étudiant.es. C'est au contraire par la création de postes statutaires et par la revalorisation salariale que l'on peut maintenir le niveau de qualité et d'exigence intellectuelle qui caractérise déjà le travail à l'université. Ils appellent de ce fait à des créations de postes statutaires afin de mettre fin au sous-encadrement et de résorber la précarité qui ronge déjà l'enseignement supérieur.

Les membres du Conseil de l'UFR ASSP se déclarent mobilisés contre le projet de loi tel qu'il se prépare, appellent à rejoindre les formes d'action, et en particulier la journée d'action et de réflexion organisée à l'initiative des collègues mobilisé.es dans la semaine du 9 mars."

Approuvée à l'unanimité

5. Non comptabilisation des absences lors des enseignements du jeudi 20 février 2020 pour les étudiant.es de l'UFR ASSP dans le cadre de la journée interprofessionnelle de mobilisation contre la loi des retraites

13 POUR
2 ABSTENTIONS
1 CONTRE

